

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Stationnement payant - Mise en cohérence des tarifs des parkings en ouvrage de centre-ville

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le stationnement payant constitue un levier essentiel dans la politique des déplacements urbains. Son lien et son interdépendance avec les transports en commun obligent, de fait, à son adaptation, dès lors que l'une des composantes « transport » est modifiée.

Le stationnement a, en effet, un rôle « régulateur » sur la mobilité, grâce à la gestion rationnelle des espaces sur voirie qu'il permet et à l'accueil conséquent de véhicules qu'il autorise au sein des parkings en ouvrage.

Il convient donc de prendre en compte la création des deux lignes de tramway et des deux parcs-relais qui offrent désormais de nouvelles alternatives au stationnement en centre-ville, notamment pour les usagers pendulaires.

Aussi pour donner au centre-ville une offre en places disponibles de stationnement en adéquation avec la vitalité commerciale, il est proposé d'aligner la tarification horaire des parkings Darcy et de la Trémouille sur celle des parkings Grangier et Dauphine

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider l'alignement de la tarification horaire des parkings en ouvrage Darcy et de la Trémouille sur celle des parkings Grangier et Dauphine.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**